

Revenu inconditionnel :
quand je joue à la belote avec mes voisins, est-ce que je crée de la valeur ?
Jean-Marie Harribey

J'ai commis une chronique dans *Politis* le 8 octobre dernier, intitulée « Travail et revenu indissociables »¹ qui m'a valu une volée de bois sec. Pour ne pas que l'affaire tourne au vinaigre avec le journal, j'ai fini par me laisser convaincre de réaliser un enregistrement vidéo avec Baptiste Mylondo sur la question controversée du revenu d'existence, dont on trouvera ci-dessous la transcription presque intégrale, réalisée par Thierry Brun.

On verra que, une fois qu'on a accepté de ne pas mélanger les plans normatif et positif, c'est-à-dire une fois que le droit à vivre décemment pour tous les humains est affirmé sans ambiguïté, il reste un problème théorique et un problème politique. Le problème théorique est connu depuis l'Antiquité : la valeur d'usage ne se réduisant pas à la valeur, quand je joue aux cartes avec mes amis, confortant ainsi nos liens d'amitié, je ne crée pas de valeur. Le passage de la première à la seconde suppose une validation sociale, que ce soit par le marché ou par décision politique collective. Si on verse un revenu aux joueurs de cartes parce qu'ils jouent aux cartes, ce revenu viendra d'un prélèvement sur le fruit du travail réalisé et validé ailleurs. Adhérer à la croyance que valeur d'usage et valeur se confondent constitue(r) un ralliement à la théorie économique que l'on appelle néoclassique. Et les théoriciens néoclassiques sont conceptuellement des charlatans et des idéologues. Le problème politique est directement branché sur l'actualité de la crise du capitalisme : est-il préférable de lutter pour une réduction du temps de travail suffisante dans le but de faire enfin disparaître le chômage ou de verser un revenu inconditionnel au risque de déréguler un peu plus l'emploi de la force de travail ? Question théorique et question politique sont alors liées par le fait que la validation de la valeur relève des institutions de la société, et non pas d'un choix individuel fondement d'une prétendue inconditionnalité.

On peut trouver sur mon site d'autres textes complémentaires aux raisons que j'oppose ici aux croyances que la société ne serait qu'une somme d'individus prenant des décisions tout seuls.²

Transcription de l'entretien réalisé par Thierry Brun (*Politis*, n° 1377, 13 novembre 2015)

Comment définissez-vous ce que l'on nomme le revenu inconditionnel pour tous ?

Baptiste Mylondo

Quelles que soient nos activités nous contribuons tous à la création de richesse et nous concourons tous à l'utilité sociale. Ce principe devrait être reconnu et validé pour donner lieu au versement d'un revenu inconditionnel, donnant à tout le monde la possibilité de poursuivre cette contribution à l'utilité sociale. Ce revenu est versé à tous les membres de la communauté politique qui décide de le mettre en œuvre de manière inconditionnelle, c'est-à-dire sans condition de ressources, d'emploi ou d'absence d'emploi. Par exemple, on ne demande pas aux bénéficiaires de réaliser un travail d'intérêt général dans une logique libérale affirmant que l'on peut produire suffisamment avec 20 % de la population et que les 80 % de bénéficiaires sont exclus du marché du travail ou doivent mener une recherche active d'emploi comme c'est le cas pour le revenu de solidarité active (RSA).

Le revenu inconditionnel doit être suffisant pour échapper à la pauvreté. Son montant doit être au moins égal au seuil de pauvreté et suffisant pour échapper à l'exclusion sociale et permettre d'accéder aux biens et services essentiels à la participation active à la société. Il doit être suffisant pour échapper à l'exploitation salariale, ce qui signifie qu'on peut y ajouter des salaires, mais qu'ils ne sont pas une nécessité. Il doit donc permettre de se passer durablement d'emploi.

Jean-Marie Harribey

Cette question du revenu inconditionnel remonte aux années où l'on a vu déferler une crise profonde

¹ <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/travail-revenu-indissociables.pdf>

² <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/index-travail.html>

du capitalisme qui a engendré la dégradation de la condition des travailleurs, des conditions matérielles de la production et des ressources naturelles. Rappelons le caractère systémique, profondément structurel, de la crise capitaliste mondiale. Le revenu de base inconditionnel contient l'idée que c'en est fini du travail, ou que, du moins, il est en voie de disparition. Beaucoup surfent sur cette idée qui me paraît erronée. Il n'y a pas de fin du travail, mais en revanche, il y a une violence du capitalisme extrêmement féroce qui oblige à trouver des solutions.

Mon opposition à cette proposition de revenu inconditionnel est théorique et non normative car je suis d'accord avec le fait que tout le monde doit recevoir un revenu. Je m'appuie sur la critique de l'économie politique faite par Marx il y a un siècle et demi pour dire que travail et revenu sont indissociables. En terme de création de valeur, il n'y a pas de possibilité de dissocier le travail humain de celle-ci. Il faut donc s'arranger pour répartir le travail à accomplir et les revenus correspondants entre tous ceux qui ont l'âge ou la possibilité de travailler.

Ce travail indissociable de la création de valeur économique et donc de revenus distribuables doit faire l'objet d'une validation collective sociale, car la transformation d'une valeur d'usage en une valeur économique, au sens monétaire, ne va pas de soi. Depuis Aristote, on sait qu'il y a une rupture irréductible entre le champ de la valeur d'usage et le champ de la valeur au sens économique. Ce n'est pas parce que je joue aux cartes avec mes voisins le soir avant d'aller me coucher que je génère du lien social et donc de la valeur économique³. Autre exemple, la lumière du soleil a une valeur d'usage extraordinaire sans quoi nous ne vivrions pas, mais personne ne peut dire quelle serait sa valeur monétaire.

Ces points fondamentaux de la valeur d'usage et de la valeur économique sont-ils un obstacle à la validation d'un revenu sans condition ?

B. M. : Il y a effectivement une rupture entre valeur d'usage et valeur économique, mais c'est le choix politique qui permet d'en déterminer la limite. Qu'est-ce qui nous empêche de dire que jouer aux cartes avec des amis participe de la création de valeur économique ?

J.-M. H. : Les libéraux intelligents ont repris cette proposition de revenu de base inconditionnel parce que dans leur arsenal idéologique il y a l'idée, qui date de Jean-Baptiste Say, un économiste français du début du XIX^e siècle, que la valeur d'usage était réductible à la valeur économique et qu'il n'y avait pas lieu de faire la distinction entre les deux. Mais pour qu'il y ait une valeur, il faut qu'il y ait au préalable une validation collective. On peut faire le parallèle avec ce qui se passe dans l'école publique non marchande. On ne commence pas par distribuer un revenu aux instituteurs. On construit des écoles, on embauche, on demande aux instituteurs de travailler en apprenant à lire aux enfants et, à la fin du compte, la valeur qu'ils ont créée a reçu une validation par la décision politique, ce qui va engendrer de la monnaie, ensuite récupérée par le biais de l'impôt.

B. M.

Qu'est-ce qui nous empêche d'agir de la même manière avec les joueurs de cartes ?

J.-M. H.

Keynes avait déjà répondu à cette question par une phrase en forme de boutade : plutôt que de laisser des chômeurs au chômage, il n'y a qu'à les embaucher à creuser des trous et à les reboucher ensuite. Mais il n'était pas dupe : ce travail ne créait rien ; la dynamique viendrait du fait que leur revenu allait booster l'activité ailleurs.

B. M.

Si on demande une validation formelle de ces activités, oui cela pose problème. C'est pour cette

³ Proposition de B. Mylondo sur son blog, « Qui n'a droit à rien ? En défense de l'inconditionnalité, réponses à Attac », p. 31-32 (note JM.H). <http://alternatives-economiques.fr/blogs/mylondo/files/qui-na-droit-a-rien-reponse-aux-objections-dattac.pdf>

raison que je m'en remets à une validation informelle *a priori et a posteriori*.

J.-M. H.

Je ne suis pas en mesure d'auto-valider ma propre activité. La validation sociale, cela veut dire qu'il y a un aller-retour entre les individus qui s'adonnent à des activités et la collectivité, qui ne se limite pas à l'État.

B. M.

L'auto-validation n'existe pas. On se livre à des activités dans un cadre social particulier qu'on ne peut pas gommer. Quand on choisit nos activités, on le fait en fonction des orientations de la société, et de manière informelle. L'inconditionnalité du revenu signifie que dans tous les cas je pourrai choisir une activité parce que nous sommes des individus qui vivons en société. Je ne vais pas demander à ce qu'un jury se réunisse pour la valider. François Quesnay, économiste du XVIII^e siècle, physiocrate célèbre, disait : il y a une classe productive et une classe stérile. Aujourd'hui, on reproduit ce raisonnement, la classe stérile étant ceux qui sont exclus de l'emploi. Les agriculteurs pourraient être fondés à dire qu'ils sont les seuls producteurs de la valeur et qu'ils pourront se partager le gâteau pour eux seuls parce que les pauvres n'auront rien produit. Tout le monde serait évidemment choqué par cette idée. Nous produisons tous et nous avons droit à une part du gâteau.

Quel type de validation faudrait-il mettre en place ?

B. M.

Laissons les individus choisir ce qu'ils ont envie collectivement de faire. Le cadre légal ne devrait servir qu'à désigner les activités nuisibles à la société. Les choix d'activité sont orientés de manière informelle par la société, validés en amont et en aval parce que nous ne sommes pas des Robinson. Si on veut mettre en place une validation formelle, nous entrons dans une société où règne l'arbitraire, le flicage. Il faudrait passer devant des jurys, qui vont être composé de qui, pour décider comment ?, pour valider le projet d'activité justifiant le versement d'un revenu... Je ne pense pas que cela soit une bonne solution. Je préfère postuler l'utilité sociale de tous dans les limites de la loi.

J.-M. H.

Je conviens que les formes de la validation, les lieux où elle pourrait être effectuée, doivent être approfondis. Mais la validation informelle n'a pas de sens. Dès l'instant où il y a une réunion de la communauté internationale, nationale, locale ou associative, cela échappe à l'informel. Il y a un saut qualitatif entre le degré d'implication dans la société et le degré de la décision qu'on va prendre. Cela peut être dans le cadre d'un débat démocratique, mais je ne vois pas qu'un individu suggère à la collectivité de demander de verser un revenu parce que nous nous livrons à une partie de cartes, de pétanque le soir ou que nous chantons. Prenons l'exemple de la chorale. Le chef de chœur est rémunéré parce qu'il va recevoir un cachet après un concert. Il a fait un travail de professionnel, il est reconnu et a des diplômes. Mais, membre de cette chorale, je ne crée pas de valeur quand je vais chanter.

B. M.

Qu'est-ce qui empêche de dire que le chant est un travail ? C'est un choix politique.

J.-M. H.

Parce que le chant que je décide seul est par définition hors champ du choix politique de ce qui est considéré comme travail. Ensuite seulement, la distribution de revenus entérine la décision de la validation collective.

B. M.

Le travail est la clé de répartition.

J.-M. H.

Le travail n'a jamais été la clé de répartition des revenus, c'est le rapport de force entre le capital et le travail.

B. M.

Ce rapport de force est un choix politique. Je pars du principe qu'à partir du moment où nous nous réunissons régulièrement pour jouer à la belote, pour chanter, etc., on entretient effectivement le lien social et la société.

J.-M. H.

On ne peut pas passer du lien social à la valeur économique comme ça. C'est un fossé qui, s'il est franchi, mène pieds et poings liés dans le champ de nos adversaires libéraux.

Les analyses prospectives montrent que trois millions d'emplois pourraient être détruits d'ici à fin 2025 en raison de l'évolution du numérique et de la robotisation. N'est-il pas difficile de garantir un revenu qu'il soit inconditionnel ou non dans ce contexte ?

J.-M. H.

La difficulté que le capitalisme mondial a à assurer une nouvelle ère de croissance et d'accumulation forte se heurte à la base matérielle qui se rétrécit et à l'incapacité de pressurer au-delà d'un certain seuil la force de travail. Cela n'implique pas que le travail productif cesse d'être à l'origine des revenus distribués. Il n'y a pas d'autre solution pour amorcer les transitions que de répartir autrement la charge de travail, d'où l'importance du maintien de la revendication de la réduction du temps de travail liée à une réduction drastique des inégalités de revenus.

B. M.

Le revenu inconditionnel est une solution à la centralité de l'emploi plus qu'une solution au problème du chômage. Faire l'assimilation entre emploi et travail est problématique. Le travail dépasse largement l'emploi. Quelles que soient les activités, on fait un travail quotidien d'entretien de la société, notamment à travers nos relations sociales. Ce travail n'est pas un emploi mais il est créateur de valeur. À partir du moment où il y a relation sociale, il y a création de richesse et celle-ci peut être reconnue comme une valeur. Quand nous travaillons tous, dans les limites légales, on a droit à un revenu. L'idée n'est pas de comptabiliser scrupuleusement quelle est la valeur produite par chacun comme dans le rapport de la commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Il s'agit de reconnaître cette valeur et de donner la possibilité à tous de poursuivre cette création de valeur. Il faut par exemple avoir les moyens de continuer à être bénévole. Quand j'enseigne dans les écoles supérieures, je travaille, mais quand j'enseigne dans une MJC, je suis bénévole. C'est ce qui me semble contestable.

Le financement d'un tel revenu est-il concevable ?

J.-M. H.

Le revenu se situerait à 1 000 euros par mois, c'est-à-dire 12 000 euros par an multipliés par 64 millions d'habitants, ce qui fait entre 7 et 800 milliards d'euros. La protection sociale ne serait pas supprimée. Les transferts sociaux atteignent près de 650 milliards d'euros, soit en tout 1 400 milliards, c'est-à-dire l'ensemble du revenu disponible. Cela veut dire que l'on supprime radicalement le marché puisque tout est versé en transferts sociaux et en revenu de base. C'est dangereux.

B. M.

Ce n'est pas entre 7 et 800 milliards puisqu'on ne verse pas 1 000 euros aux mineurs. En ce qui

concerne les prestations sociales, certaines d'entre elles peuvent être supprimées dans la mesure où le revenu inconditionnel s'y substitue avantageusement, notamment le RSA et les allocations familiales. Des lignes budgétaires peuvent être supprimées, notamment celles qui relèvent des politiques de l'emploi. Un pan des subventions associatives n'aurait plus lieu d'être. On trouvera plus de bénévoles avec un revenu inconditionnel en poche, ce qui permet une baisse des dotations de fonctionnement. Ainsi, avec un revenu disponible moyen en France de 1 720 euros par mois, nous avons les moyens de garantir à tous un revenu de 1 000 euros. Cela suppose une mutualisation plus importante du PIB et une réduction des inégalités. Il faudra revoir les écarts de salaire, augmenter les taux d'imposition, notamment sur les gros salaires pour avoir une imposition plus fortement progressive et rendre effectif le partage des richesses. Nous avons un gâteau à partager. Au moment de la répartition, qui contribue à produire ce gâteau ? Tout le monde et donc chacun a droit à une part suffisante. Le partage ne se finance pas, il s'opère.

J.-M. H.

Il y aurait donc quelque part une manne qu'il suffirait de repérer, de prendre et de redistribuer car les grandes masses du financement sont conservées : il faudrait entre 5 et 600 milliards pour le revenu d'existence et 500 pour la protection sociale. On arrive à quelque chose de très proche de la totalité du revenu disponible total. Il ne faut pas nous dire qu'il n'y a pas de problème de financement. On ne distribue pas impunément du crédit s'il n'y a pas en contrepartie une production, validée par le marché ou validée par la décision démocratique collective. On ne peut pas sortir de cette cage de fer théorique et politique. Nous sommes dans un monde de contraintes matérielles et humaines et on ne peut pas passer outre.

Le revenu de base comme politique de l'emploi, ce n'est donc pas possible ?

J.-M. H.

Depuis 30 ans les politiques d'emploi n'ont pas fait preuve de leur efficacité. On peut dire qu'elles ont aggravé certains problèmes. Est-ce que cela veut dire qu'il ne peut plus y avoir de politique d'emploi ? Il faut qu'il y ait des politiques d'emploi novatrices comme la réduction du temps de travail, le développement des activités permettant la transition écologique, énergétique ou sociale.

B. M.

Une politique de l'emploi a pour seul objectif d'en créer. C'est une turbine à turbins. Il faut donc les supprimer et les remplacer par des politiques de transition énergétique qui peuvent créer des emplois. Je ne crois pas à un retour de la société du plein emploi. En revanche, je ne suis pas contre les politiques de réduction du temps d'emploi dans une perspective de partage de l'emploi, notamment parce qu'il faut partager les boulots pénibles. Je ne suis pas contre l'idée d'une reconnaissance d'un droit à l'emploi.

J.-M. H.

Si le retour au plein emploi n'est pas possible, alors on ne produira pas assez pour distribuer les revenus inconditionnels ! On ne peut pas à la fois dire qu'on va distribuer un revenu doublant grosso modo les prestations sociales actuelles et être dans une situation où tout le monde travaillerait à mi-temps. Cela aurait pour conséquence de diminuer la production de moitié et donc les revenus distribuables. La réduction du temps de travail, c'est le partage des gains de productivité. Mais si on perd son boulot, il faut la continuité du revenu et de la protection sociale.

B. M.

Tu es donc favorable à l'instauration d'un revenu de transfert, garanti, mais sous quelles conditions ?

J.-M. H.

À la fin des études, tant que l'on n'a pas trouvé du boulot, il peut y avoir un revenu de transfert, qui

vient du travail des autres mais pas de l'instauration du droit en elle-même.

B. M.

Cela signifie que tu es favorable à un revenu de transfert, versé sans contrepartie. En ce qui me concerne, je suis pour un revenu inconditionnel au nom de la contribution de tous à la création de richesse. Et tu es pour un revenu inconditionnel au nom du droit de chacun à avoir un revenu décent. Moi, c'est un revenu de répartition et toi un revenu de redistribution... Cette contre-proposition revient à dire qu'il s'agit d'un revenu versé de manière inconditionnelle au titre de la solidarité et au nom du droit de tous à un revenu décent.

J.-M. H.

Cette proposition ne revêt un sens que si des politiques d'emploi novatrices s'engagent vers une transition et vers une réduction du temps de travail et vers un nouveau mode de production. Je ne me vois pas revendiquer un revenu d'existence dès lors que j'aurais décidé de ne rien faire pour la société de ma naissance jusqu'à ma mort.

Propos recueillis par Thierry Brun